



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2015-018**

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour l'aménagement paysager d'une entrée de ville située à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la Montée Gagnon. Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser exclusivement au responsable identifié ci-après :

Monsieur Jean Bolduc, directeur du Service des travaux publics et de l'environnement,  
Téléphone : (450) 621-1460 poste 100  
Télécopieur : (450) 621-8483  
Courriel : [jbolduc@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:jbolduc@ville.bois-des-filion.qc.ca)

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des offres, sous la forme d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

De plus, l'offre doit être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers du Québec et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant, qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services, chacun représentant une valeur minimale de cinquante pour cent (50 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), seront accordés au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée avant 11 h, le 16 septembre 2015, au Service du greffe, à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi inclusivement et de 8 h 30 à 12 h le vendredi.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 1.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 25 août 2015.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Assistant-greffier**